

L'économie solidaire, angle mort ou remise en question du libéralisme ?

*SADOUDI Mouloud**

Résumé

De nos jours à l'heure de la mondialisation libérale effrénée dont on n'a pu entrevoir l'ampleur dans ses formes et expressions passées, le monde découvre le manque de solidarité entre les individus, entre les citoyens, entre les peuples...De même qu'il découvre en se cachant la figure, tous les dégâts et misères qu'elle aurait pu faire éviter à l'humanité. La modernité semble s'être construite aux dépens de la solidarité. Les citoyens au nord comme au sud s'organisent comme pour resserrer les rangs, l'Etat y met du sien mesurant bien les gains qui en résultent et l'entreprise s'y associe à sa manière tout en gardant le cap de la rentabilité, du profit. L'économie solidaire est aujourd'hui une réalité. Même si son corpus théorique et conceptuel n'est pas parachevé, sur le plan empirique cependant, beaucoup d'expériences sont vécues, des populations importantes y sont impliquées et en tirent revenus, des quartiers et des villages sont réanimés...Ces nouvelles pratiques (d'économie sociale et solidaire) brouillent les limites entre l'économique et le social et les rapprochent davantage. Elles rappellent à l'ordre quant à la finalité sociale de l'activité économique qui ne doit plus se suffire de produire des marchandises mais doit satisfaire des besoins, impératif que semble avoir ignoré le système libéral. S'il est vrai qu'elles sont limitées à certains besoins et circonscrites à certains espaces et territoires particuliers et réduits, il n'en reste pas moins que par leurs objectifs et démarches, elles laissent entrevoir non seulement la nécessité mais aussi les possibilités de transformation du système économique actuel.

La science économique a peut être cette particularité de découvrir l'ampleur des phénomènes après coup, c'est-à-dire une fois que cette dernière s'étale au grand jour. Sinon comment expliquer la grande importance qu'accordent ces dernières décennies les chercheurs, les décideurs, les institutions, la presse...à des phénomènes économiques et sociaux comme la mondialisation et la solidarité, alors qu'à s'y interroger de plus près, ce sont des phénomènes qui marquent l'histoire de l'humanité depuis des origines suffisamment lointaines.

* Maître de conférence en Economie

Dans ce sens s'explique toute l'actualité de l'«économie solidaire» en tant que mode d'organisation de l'activité économique à la base duquel se trouve une notion (aussi une pratique) relevant à priori beaucoup plus du champ de la sociologie que de celui de la science économique, en l'occurrence la «solidarité». Comme par la force des choses donc «le champ de la science économique ne cesse de s'étendre. Les nouvelles analyses qui interrogent les domaines les plus divers, reflètent une vision du monde marquée par le rôle de l'individu rationnel»¹.

Ceci étant, l'économie solidaire est une réalité, elle capitalise des expériences nombreuses qui provisoirement ou à plus long terme ont permis de dépasser des situations de crise, de récession, de chômage, de déclin économique et social de territoires locaux...

Mais, sur le plan de la théorie économique que représente cette économie solidaire, porte-t-elle les germes d'une transformation profonde du système économique libéral actuel ? Ou bien se suffit-elle à s'occuper de champs d'activités et des domaines de besoins délaissés par ce même système car ils ne s'inscrivent pas dans sa logique propre ?

Question que tente d'élucider la présente réflexion pour essayer d'apporter des éléments d'analyse et d'appréciation nécessaires à la formulation d'une ou de réponses.

1- Un écueil, la définition

Une des caractéristiques de l'économie solidaire est sa définition encore inachevée. La plupart des auteurs, qui ont traité de la question soulignent et mettent en évidence l'hétérogénéité des théories ou des tentatives de théorisation des champs, des objectifs, des outils et méthodes ayant pour but de «combler les espaces de pauvreté et d'exclusion ouverts par la société industrielle et le capitalisme brutal du XXIIIème et XIXème siècles[...]»². Il est très difficile de rester dans le strict raisonnement économique dès lors que la solidarité met en avant des liens sociologiques entre les individus ou des groupes d'individus...contrariant par-là même le comportement rationnel de l'homo oeconomicus si cher à la science économique. Et «cette difficulté à penser ensemble le fait économique et le fait social explique en partie la faible portée heuristique de la notion d'économie solidaire»³.

1. Parienty Arnaud : L'économie à la conquête des sciences sociales. In GREP : Economie solidaire. In Alternatives Economiques. Hors série n°57, 3^{ème} trimestre 2003. pp.48-49.

2. Davant Jean Pierre : Renforcer la représentation de l'économie sociale. In GREP : Economie solidaire. Ancrer l'utopie, tisser l'avenir. Edition POUR n°172, décembre 2001. pp. 159-164.

3. Dacheux Eric et Goujon Daniel : Solidaire, oui...mais comment ? In problèmes économiques n° 2773 du 28/08/2002. pp.22-27.

Ceci apparaît même au niveau des dénominations, que ce soit au sein d'un même pays (exemple de la France) ou d'un pays à un autre. Ainsi, parle-t-on⁴ d'initiatives d'économie sociale en Europe de l'Ouest et de l'Est et au Québec, d'association d'utilités supérieures et de mouvement d'économie citoyenne en Pologne...

En France, les appellations sont encore plus nombreuses et variées : tiers secteur, tiers système, troisième secteur, organisation non-profit, économie sociale, économie solidaire, économie sociale et solidaire, économie de troisième type..., autant de notions ou concepts⁵ qui ne font que compliquer une définition tranchée et univoque de l'économie solidaire en terme de champ couvert, d'objectifs poursuivis et de moyens mobilisés.

S'interrogeant «en quoi ces différentes conceptions portent une théorie critique de l'émancipation des sujets sociaux à l'égard des rationalités technico-instrumentales des systèmes politiques et des économies capitalistes [...]»⁶, Bernard Eme relève les nuances suivantes :

tiers secteur pose la question «qu'est-ce-qu'on fait» et serait défini par sa fonction productive et les moyens pour l'atteindre ;

- économie sociale se distinguerait par ses moyens juridiques et organisationnels qui en font un système plus ou moins stable, de développement d'activités... ;

- économie solidaire reposerait sur des principes de justification (les valeurs et les sens) des actions entreprises par les acteurs qui «tentent de refonder la valeur de solidarité dans de nouvelles pratiques, instituantes dont l'exercice se distingue de la reproduction des systèmes institués»⁷.

Jacqueline Lorthiois⁸ s'arrête aussi sur la distinction entre économie sociale et économie solidaire pour souligner que dans la première c'est le statut juridique (le comment) qui prime et l'on ne s'interroge pas sur les valeurs d'origine (au nom de quoi agir). Par contre, l'économie solidaire serait une initiative citoyenne partagée et fondée sur les valeurs éthiques, de la solidarité et du lien social et où l'économie sans but de profit, devient un moyen et non une fin.

4. Bachelart Dominique : Quelques clés de lecture. In GREP, op. Cit. Pp. 9-11.

5. Pour Dacheux Eric et Gcujon, l'économie solidaire n'est pas un concept mais " une notion, une généralisation non encor stabilisée de pratiques empiriques diverses et mouvantes " voir Dacheux E. et Goujon D. : Solidaires, oui...mais comment ? in problèmes économiques n° 2773 du 28-08-2002. pp.22-27.

6. Eme Bernard : Les solidarités vécues ou la résistance aux systèmes. In GREP. Op.cit. pp. 189-193

7.

8. Lorthiois Jacqueline : Pas d'économie solidaire sans alternative. In GREP, op. Cit., pp. 13-22

D'où certainement cette acception d'économie sociale et solidaire pour désigner les deux à la fois et faire de l'économie sociale, une économie solidaire. En tout état de cause, l'économie solidaire est naturellement sociale.

Quant à Dominique Bachelart, elle souligne que «l'essor associatif actuel se reconnaît difficilement dans les pratiques de l'économie sociale traditionnelle portées par les coopératives, les mutuelles et les associations du secteur social institué»⁹.

La même distinction est faite par Corinne Gendron dans le cas de la France où l'économie sociale «réfère aux coopératives, associations et mutuelles, bref à ses formes les plus institutionnalisées ; l'économie solidaire pour sa part, renvoie à des initiatives plus récentes d'organisation locale et communautaire»¹⁰ et fait remarquer qu'au Québec (où cette économie est suffisamment ancrée) cette distinction n'est pas très évidente dès lors que l'économie sociale peut désigner à la fois le secteur plus institutionnalisé (appelé aussi l'ancienne économie sociale), mais aussi l'économie sociale émergente (ou la nouvelle économie sociale) qui se rapproche de l'économie solidaire française.

Jean-Louis Laville donne une acception beaucoup plus synthétique de cette économie sociale et solidaire comme «l'ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens»¹¹.

Dans son étude¹², C. Gendron synthétise les définitions théoriques de l'économie sociale [et solidaire] selon les auteurs. Elle en a repéré quatre :

- L'économie sociale comme ensemble d'organisation particulières (Desroche) : ce sont les coopératives, mutuelles et associations constituées par des entreprises à participation ouvrière, en partenariat avec la municipalité, publique avec autonomie de gestion, privée avec partenariat syndical. Leur définition repose sur le statut juridique.

L'économie sociale comme combinaison d'un regroupement de personne, d'une entreprise et de règles (Vienney) : il s'agit de regroupement de personnes fondé sur l'égalité où le rapport membre/entreprise est fondé sur l'activité de l'entreprise et le rapport entreprise/membre, sur la distribution.

9. Bachelart Dominique ? op. cit.

10. Gendron Corinne : Emergence de nouveaux mouvements sociaux économiques. In GREP, op. Cit. Pp. 175-181

11. Laville Jean-Louis : Un projet d'intégration sociale et culturelle. Le Monde diplomatique, octobre 2001, supplément : " Les promesses de l'économie solidaire " p.I et II. Cité par Castel Odile : Le Sud dans la mondialisation. Quelles alternatives ? La Découverte, Paris, 2002, p. 167

12. Gendron Corinne : op. cit.

L'organisation est considérée comme un bien durablement collectif. Cette définition privilégie la coopérative (plutôt que l'association) et le marchand (plutôt que le don et la réciprocité).

L'économie solidaire comme services de proximité et dynamique sociale (Laville) : c'est une construction conjointe de l'offre par les professionnels et les usagers, une hybridation entre l'économie marchande, non marchande et non monétaire (don et réciprocité). Elle annonce des éléments d'un nouveau modèle de développement fondé sur les trois pôles de l'Etat, de l'entreprise et de la société civile.

- L'économie sociale comme économie et comme organisations particulières (Defourny) : c'est l'économie considérée dans sa dimension sociale, par rapport à sa capacité d'améliorer la qualité de vie et le bien être des populations et où l'entreprise d'économie sociale respecte les principes de finalités de services aux membres ou à la collectivité ; autonomie de gestion ; processus de décision démocratique ; primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des surplus et des revenus ; participation, prise en charge et responsabilité individuelle et collective.

A cette classification il conviendrait d'ajouter une cinquième définition théorique, celle évoquée par Jacqueline Lorthiois¹³. En effet, l'auteur réalise peut être le pas le plus significatif vers une définition précise qui distinguerait l'économie solidaire des autres formes d'action sociale. Elle parle d'«économie alternative et solidaire» pour dissiper le flou sur l'économie solidaire et assigner à celle-ci une mission et un objectif de transformation du système économique en place (d'alternative). Elle reproche aux autres auteurs, notamment à J.L. Laville de «faire l'impasse sur la filiation alternative» de cette économie alternative et solidaire comme elle réfute le primat du statut juridique (coopérative, mutuelles, associations) dans ce domaine car l'intérêt de l'économie solidaire réside dans sa force d'alternative, dans «la prise de conscience collective que les modèles habituels ne conviennent pas, qu'il faut inventer d'autres comportements, d'autres façon de faire de l'économie»¹⁴.

2- Au-delà du social, le solidaire

Toutes choses égales par ailleurs, l'on peut soutenir que depuis l'apparition du capitalisme, tous les systèmes économiques se sont revendiqués de l'émancipation sociale des peuples.

13. Lorthiois Jacqueline, op. cit.

14. Idem

Comme le fait remarquer Francisco Vergara¹⁵, le projet politique libéral, projet d'organisation de la société formulé dans la seconde moitié du XVIII^e siècle par A. Smith et David Hume au Royaume Uni, par Turgot et Condorcet en France, par Thomas Jefferson aux Etats-Unis, par Humboldt et Kant en Allemagne, prône un large espace de liberté personnelle, économique, religieuse, d'expression, etc. Le libéralisme a aboli l'esclavage, les corvées et autres supplices sur la personne humaine.

Le libéralisme est alors historiquement accueilli comme une société meilleure. Ainsi, les libéraux classiques A. Smith et D. Ricardo assigne-t-ils à tout gouvernement ou à toute loi ou institution qui en émane, le but ultime de réaliser «le bonheur du peuple».

Comment réaliser le bonheur du peuple ? Par le marché, répondent les libéraux. Et, pendant que les libéraux classiques préconisent l'intervention de l'Etat sans pour autant perturber le fonctionnement du marché et empêcher les libertés des individus et des entreprises, pour prendre en charge les aspects sociaux tels que l'éducation, la santé, le chômage..., les ultra-libéraux par contre, proscrirent toute intervention de l'Etat et préconisent de les laisser au jeu libre de la loi du marché. D'ailleurs, «tel qu'il a été pratiqué au milieu du XIX^e siècle, le libéralisme économique ne laissait guère de place à l'activité de l'Etat ; le terme d'Etat gardien» fit son apparition¹⁶, l'économie mais aussi le social étaient laissés à la logique du marché, du laisser-faire.

Le bonheur du peuple réalisé, la question du social ne se serait pas posée. Hélas, que d'inégalités, de pauvreté, de guerres... les peuples ont connu depuis l'avènement du système libéral. Quant au solidaire, c'est probablement avec ce système qu'il est le plus affaibli sous l'effet de l'atomisation de la société dans le sillage de la rationalisation des comportements de l'individu (l'homo oeconomicus).

En France par exemple, l'économie solidaire aurait pris de l'ampleur «tout au long du XIX^e siècle pour pallier la disparition des anciennes formes de solidarité familiale et villageoise qui ont disparu -et parfois interdites- avec l'économie de marché et l'urbanisation»¹⁷.

C'est dans la deuxième moitié du XIX^e siècle que des politiques et systèmes de protection sociale ont véritablement vu le jour un peu partout en Europe pour

15. Vergara Francisco : Les fondements philosophiques du libéralisme. Ed. La Découverte/Poche et Syros, Paris, 2002

16. Tietmeyer Hans : Economie sociale de marché et stabilité monétaire Economica, Paris, 1999. p.2

17. Castel Odile. Op. Cit. P.168.

contenir les effets sociaux (exclusion, inégalités...) produits par l'expansion du capitalisme dans son ensemble, sous la pression des mouvements ouvriers et politiques qui se sont constitués. A ce sujet, J. Batou et Th. David¹⁸ soulignent que :

des augmentations des salaires réels sont enregistrées à partir des années 1850 ;

- entre 1870 et 1914, l'on aura observé une baisse du temps de travail, une réduction de la précarité de l'emploi, le développement des premières assurances sociales : la journée de travail passe de 11h-12h en 1870 à 9h-10h à la veille de la première guerre mondiale et à 8h dans les années 1920 ; la semaine de travail passe de 70h à 58h en Allemagne, 70h à 62h en Belgique, 58h à 52h au Royaume-Uni et 69h à 59h en Suisse ; en Allemagne les assurances sociales sont initiées dans les années 1880, la maladie en 1883, les accidents de travail en 1884, la vieillesse et l'invalidité en 1889.

Suite à la crise économique mondiale de 1929, la question du rôle de l'Etat a resurgi et ce dernier a entretenu une activité économique significative et plus intense que par le passé jusque durant les trente glorieuses. Le développement d'infrastructures économiques et sociales, l'investissement dans les secteurs énergétiques et aussi la protection sociale des populations étaient les domaines privilégiés de cette intervention de l'Etat.

C'est ainsi que l'économie sociale de marché a fait son apparition pour signifier un système économique qui se distingue de l'ultra-libéralisme et entérine le libéralisme classique de Smith et Ricardo. Comme le souligne si bien B. Guigue, «stimulée par la pression du mouvement ouvrier, l'émergence de l'Etat social dès le début du XX^e siècle préfigure la formation, au lendemain de la seconde guerre mondiale, d'un véritable Etat-providence qui réaffecte au profit des travailleurs une part croissante de la richesse nationale»¹⁹.

Néanmoins, faut-il souligner que même si «le concept de l'économie sociale de marché, lui aussi, élève le politique au-dessus de l'économie et non le contraire [...] ; met le marché au service d'objectifs sociaux et politiques tels que la liberté, le bien-être et l'égalité sociale»²⁰, il n'en demeure pas moins que cela ne signifie nullement que l'Etat doit inhiber le fonctionnement de l'entreprise privée ou s'y substituer. Mais bien au contraire, c'est la liberté d'entreprise, le marché, qui permet de réaliser le progrès social, «les termes libre et social se recouvrent [...] ; plus

18. Batou Jean, David Thomas: Les deux mondialisations du XX^e siècle: de 1900 à 2000. in Revue d'Economie Appliquée. Tome IV, n°2, juin 2002, Les Presses de l'ISMEA, Paris. pp 7-38.

19. Guigue Bruno: Qu'est-ce que l'économie solidaire? In problèmes économiques n° 2677, 30 août 2000. pp.1-6.

20. Tietmeyer H. : op. Cit. P.X

l'économie est libre, plus elle est sociale, et plus le profit est grand pour l'économie nationale»²¹, l'Etat pouvant seulement accompagner les fonctions régulatrices du marché par un système de couverture sociale.

L'économie sociale de marché, comme toute autre forme de libéralisme d'ailleurs, trouve dans le marché, donc la concurrence, le moyen «pacifique» de répartir les ressources et confie à l'Etat la tâche de garantir cette concurrence en empêchant entre autres, la formation de cartels qui viendraient à la fausser.

Pendant longtemps donc, la prise en charge de l'économie et du social est assurée par le couple entreprise privée/Etat, l'Etat s'y impliquant à des degrés nuancés selon les périodes et les pays considérés.

Et la question du solidaire, à l'origine de l'économie sociale et solidaire, ne s'est posée que suite à l'impasse de ce couple, son incapacité à traiter les problèmes sociaux dont le chômage, rendus plus pesants et menaçants au fil du développement du système libéral. L'Etat, tout comme l'entreprise privée, a souvent adopté le calcul économique dans l'allocation des ressources, il s'est imposé des normes de dépenses, d'investissement...qui ne permettent pas d'apporter les biens et services nécessaires à toutes les populations en tous lieux. L'alimentation en énergie, en eau potable, la construction d'écoles, de structures de soins, l'ouverture de routes...ont toujours été assujettis à des normes quantitatives de regroupement de population : il faut tant d'habitants pour ouvrir une route ; construire une école, un centre de soin, un bureau de poste...N'a-t-on pas vu d'ailleurs, en France par exemple, des écoles fermer dans des villages qui n'abritent pas un nombre requis d'enfants scolarisables ?

De même, l'économie sociale et solidaire est rendue possible par les gains de démocratisation (autorisation des associations, des syndicats, des partis politiques...) de l'économie et de la société, réalisés par ce même système libéral. Un autre acteur intervient désormais dans le processus de décision économique, sociale et politique pour dépasser les limites du couple entreprise/Etat. Il s'agit de la société civile, des citoyens.

Dans son analyse de la géo-gouvernance, G. Paquet²², reprenant les travaux de F. Perroux²³ et de K.E. Boulding²⁴, relève que celle-ci est un système organisationnel subdivisé en trois sphères, trois mécanismes d'intégration :

21. Ludwig Erhard : *Wirken and Reden*. Ludwigsberf, Hoch, 1966. p.320. cité par Tietmeyer H. op. Cit. P.6

22. Paquet Gilles : *La nouvelle gouvernance, la subsidiarité et l'Etat stratégique*. In OCDE : *La gouvernance au XXI^e siècle. Etudes prospectives*, OCDE, 2002. pp. 219-247.

23. Perroux François : *Economie et société*. Paris, PUF, 1960.

24. Boulding Kenneth E : *A primar on social dynamics*. New York, Free Press, 1970.

- la sphère de l'Etat où prédominent coercition et redistribution (le politique) ;

la sphère de l'économie de marché dominée par le jeu de l'offre et de la demande (l'échange) ;

la sphère de la société civile où la coopération, la réciprocité et la solidarité prédominent (la communauté et la société).

Ce qui correspondrait donc aux trois pôles des organisations humaines : l'économique, le politique et la société. Et la répartition du pouvoir s'expliquerait par l'occupation de l'espace du triangle formé par ces trois pôles (le territoire), d'où le «triangle de Boulding».

Ces trois pôles ont vu leurs poids (ou leurs parts) dans l'occupation de l'espace du triangle croître ou diminuer selon les périodes, celui de l'Etat ayant gagné en importance notamment de la fin du XIX^e siècle aux années 1970 pour diminuer durant les années 1980 et 1990.

Enfin, l'auteur remarquera que «la nouvelle socio-économie» (l'économie sociale et solidaire ?) a donné naissance à des institutions mixtes associant les trois pôles et qui brouillent désormais les limites entre ces derniers (densification du triangle de Boulding) en favorisant la mise en place des conditions nécessaires à la coopération, l'harmonisation, la concertation et les mécanismes de codécision.

Dans le cas de l'expérience vécue du système socialiste ou communiste, historiquement moins âgé que le libéralisme, l'objectif poursuivi est le même que celui du libéralisme-le bonheur et le bien-être des populations-sauf qu'il est confié à l'Etat et non plus au marché jugé incapable de missions sociales.

La question du solidaire est partie intégrante de ce système puisque le but ultime de ce dernier est la socialisation de l'homme et le travail est considéré non plus comme une marchandise, mais comme le moyen de réaliser cette dernière. Combien aurait coûté la réalisation du chemin de fer transsibérien sans le volontariat des citoyens soviétiques ? ou la récolte de la pomme de terre sans le volontariat des étudiants ?...

Mais, de quelle solidarité s'agit-il ? Solidarité entre les citoyens ou solidarité entre les citoyens et l'Etat ? En tout cas, sous ce système nul ne pouvait se soustraire à la solidarité avec l'Etat laquelle est donc «obligatoire» et institutionnalisée. L'émancipation de l'individu y est conçue non pas dans la liberté individuelle, mais plutôt dans la liberté abstraite de la société dans son ensemble.

Enfin, il apparaît donc qu' " économie solidaire», plus q'«économie sociale», dissipe le flou quant à la distinction d'avec l'économie classique représentée par le couple entreprise privée/Etat. L'économie sociale ne se distinguerait de l'économie de marché (sociale) que parce qu'elle est solidaire. L'on a bien voulu faire de l'économie de marché, une économie sociale ! Ainsi, serait-il judicieux d'user de

l'appellation «économie sociale et solidaire» pour ne pas perdre de vue le caractère solidaire de l'économie sociale et désigner en même temps l'économie solidaire.

L'examen des formes et réalité de l'économie sociale et solidaire aidera sans doute à entamer la réponse à la question posée.

3- Formes et réalité de l'économie sociale et solidaire

Revenant sur la question de la définition de l'économie solidaire, E. Dacheux et D.Goujon notent d'une part, qu'il s'agit d'un concept qui manque d'homogénéité et recouvre des réalités multiples-de l'association d'insertion à la SARL de services en passant par le groupement d'agriculteurs- et d'autre part, «il n'existe ni dans les textes réglementaires du Secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire [en France], ni dans les ouvrages des chercheurs, ni dans les écrits des acteurs une liste exhaustive et consensuelle sur les pratiques socio-économiques relevant de l'économie solidaire et celles n'en relevant pas»²⁵.

Nonobstant, l'économie sociale et solidaire est aujourd'hui une réalité, un champ de production, de prestation et d'échange de biens et services. Beaucoup d'organisations de différents types oeuvrent dans des domaines aussi différents regroupant des institutions, des organismes et des citoyens de divers horizons, de diverses positions sociales : entreprises privées, organismes d'Etat, travailleurs, chômeurs, bénévoles...

En Belgique, Espagne, Italie, au Portugal, les coopératives à but social sont fort présentes dans l'économie²⁶.

L'économie sociale est «partie intégrante du développement du Québec depuis cent ans»²⁷. Cette même économie se développe en Pologne, pays ayant récemment réalisé sa transition vers l'économie de marché et où déjà «le jeune» troisième secteur «est en recherche de partenariats locaux et européens»²⁸.

Rappelant la création en 1981 par le gouvernement socialiste de la Délégation à l'Economie sociale, D. Demoustier²⁹ relève qu'en France, le taux annuel de

25. Dacheux Eric et Goujon Daniel : Solidaire, oui...mais, comment ? in problèmes économiques n° 2773, août 2002. pp. 22-27.

26. voir Espagne Lucile : La société coopérative à but social, exemples étrangers. In CREP : Economie solidaire. Ancrer l'utopie, tisser l'avenir. POUR n° 172, décembre 2001. pp.99-107.

27. Neamtan Nancy : L'essor de l'économie sociale au Québec. In CREP. Op. Cit. pp. 71-76.

28. Wolkowski Pierre : Comment en douze ans, vivre les cent ans de l'économie solidaire ? in CREP. Op. cit. pp. 77-82.

29. Demoustier Daniele : Entreprises associatives, approches économiques. In CREP. Op. Cit. pp. 31-37.

croissance de l'emploi associatif en 2001 est supérieur à la moyenne nationale pour atteindre près de 4%. Une multitude d'associations, d'agences, de réseaux, de mouvements... tissent l'économie sociale et solidaire dans ce pays. On peut en citer³⁰ :

Agence locale d'économie sociale et solidaire (Aldess) créée en 2001 au Creusot ;

- Réseau d'économie alternative et solidaire (Réas) ;

- Caisse solidaire du Nord ;

- Agence de liaison pour le développement d'une économie alternative (Aldéa) ;

- Différentes associations réunissant l'ensemble des travailleurs et des chômeurs pour lutter contre le chômage ;

- Association pour le développement des services de proximité (ADSP) ;

- Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative de l'épargne (Cigales) ;

- Systèmes d'échanges locaux (Sel) pour promouvoir les échanges non lucratifs et non monétaires ;

Mouvement des réseaux d'échanges réciproques de savoir (MRERS) qui se charge de l'échange des compétences et des connaissances ;

Mouvement d'action non violente (MAN) qui veut une culture différente du jouet, promouvant le partage de la responsabilité, la solidarité et l'engagement commun...

Dans les villes, des quartiers pauvres et défavorisés sont réanimés grâce à des activités d'économie sociale et solidaire et dans ce sens, Marseille³¹ par exemple, compte quelques 37 centres sociaux.

Dans les pays en développement aussi s'organisent des activités d'économie sociale et solidaire. C'est même dans ces pays que cette forme d'économie est théoriquement censée se développer le plus car d'une part, les survivances de solidarités doivent y être plus nombreuses dès lors que l'introduction du système capitaliste moderne est relativement récente, n'a pas entièrement détruit les anciennes formes d'organisation économique et sociale et ne s'est pas généralisée à tous les espaces et toutes les activités.

D'autre part, les Etats dans ces pays n'ont pas les moyens économiques et financiers nécessaires pour prendre en charge les nombreuses poches de pauvreté et mener une politique sociale en faveur des populations oubliées et exclues des systèmes en places.

30. voir Lorthiois Jacqueline : op. cit.

31. Voir Guigue Bruno : op. cit.

Pour ces raisons, les Etats voient souvent dans les initiatives solidaires de citoyens, des actions salutaires susceptibles d'atténuer les tensions sociales, réduire leurs dépenses... et voler ainsi à leur secours. Ce qui expliquerait certainement leur laxisme vis-à-vis du secteur informel (qui n'est pas systématiquement du solidaire !) et l'ampleur prise par ce dernier.

Castel Odile³² fera remarquer que dans le Sud, les actions d'économie sociale et solidaire sont nombreuses et même si elles échappent souvent aux statistiques officielles, leur poids demeure important tant elles concernent une population tout aussi importante qui «se chiffre en milliards car de nombreuses zones rurales et urbaines ne sont animées que par elles. Il faut expliquer tout particulièrement l'importance des coopératives agricoles : on estime qu'il existe près de 600 000 coopératives de ce type dans le monde, totalisant 226 millions de membres dont chacun fait vivre une famille souvent nombreuse»³³.

Ainsi, comprendrait-on pourquoi «dans les régions où les réseaux de solidarité présentent un certain degré de développement, il est possible d'entrevoir des germes d'une «économie populaire solidaire», en formation dans les interstices de l'économie de marché, en connexion avec elle et, en même temps, en opposition à sa logique mercantile»³⁴.

En Algérie, la solidarité est une réalité ancienne, caractéristique des organisations économiques et sociales qui peuvent probablement être nuancées d'une région à une autre.

Durant la période du développement planifié et du parti unique, l'Etat était censé couvrir quasiment (si l'on tient compte quand même de l'existence du secteur privé) entièrement les champs économique et social tout en mettant à sa disposition des formes de solidarité existantes dans la société. On peut souligner par exemple, que pour réaliser des investissements d'utilité publique tels que les réseaux d'alimentation en eau potable, de distribution de gaz naturel, d'électrification rurale...des traditions de volontariat enracinées chez des populations villageoises ont été exploitées et ont permis par conséquent de réduire les coûts main-d'œuvre de ces projets et même certainement les délais de leur réalisation.

32. Castel Odile : op. Cit.

33. Monzon-Campos Jose Luis : Les contribution de l'économie sociale et solidaire à l'intérêt général. In Monnier Lionnel et Thiry Bernard (dir.) : Mutations structurelles et intérêt général. Vers quels nouveaux paradigmes pour l'économie publique, sociale et coopérative ? Bruxelles, De Boeck, 1977. p. 87-89. Cité par Castel Odile : op. cit. p.172.

34. Gaiger Luiz Inacio : Des entreprises solidaires comme, alternative économique pour les plus pauvres. In Alternatives Sud. Volume VI, n°4, 1999. pp. 209-229. Cité par Castel Odile : op. cit. p.169.

Mais c'est surtout le processus de démocratisation de la société (loi autorisant les associations...) entamé dans ce pays à la fin de la décennie 1980, qui a donné lieu à des formes modernes de solidarité dont les coopératives de jeunes, les coopératives immobilières... sont des exemples. Ces coopératives associent souvent en plus des citoyens, l'Etat, les entreprises, les banques et autres acteurs.

Aussi, par leur ampleur, les activités d'économie sociale et solidaire ont fini par être prises en considération, encadrées et soutenues par les Etats et ont désormais donné naissance à la notion d'«entreprise sociale» et d'«entreprise solidaire».

Enfin sur le plan mondial, des activités d'économie sociale et solidaire sont relevées au niveau du commerce international. C'est le cas³⁵ notamment de la coopérative Andines de l'Ile-St-Denis qui achètent «à leur juste prix» des produits artisanaux des pays du Sud pour les revendre «à un prix équitable» dans les pays du Nord.

Des mouvements altermondialistes en appellent à la solidarité internationale pour une mondialisation de l'économie différente qui prenne en charge les inégalités entre les pays et entre les personnes, bannisse l'exclusion et la marginalisation, qui protège les espaces, les écosystèmes, la biodiversité... Désormais les nouvelles notions de «biens publics globaux» et «gouvernance mondiale» sont nées pour rappeler au monde le destin commun (et aussi les risques communs) des nations et des peuples.

S'attardant sur le «concept» d'entreprise sociale, J. Defourny³⁶ montre comment les différents Etats ont perçu l'importance de cette nouvelle organisation économique pour la prendre en charge. C'est d'abord l'Italie qui a décidé de promouvoir les entreprises sociales quand en 1991 le Parlement a voté une loi offrant un statut spécifique aux «coopératives sociales» qui s'y sont déjà significativement développées. Aux Etats-Unis, la Harvard Business School a lancé en 1993 la «Social Enterprise Initiative», suivie par la suite par d'autres universités et fondations, pour mettre au point des programmes de formation et de soutien aux entreprises sociales. En 2002, le réseau EMES (Emergence des Entreprises Sociales en Europe) consacré aux questions de l'insertion professionnelle des chômeurs peu qualifiés et aux services aux personnes, est mis en place, il compte actuellement quelques 9 centres de recherches spécialisés à travers l'Europe. En 2002, Tony Blair lance au Royaume-Uni la «Coalition for Social Enterprise» pour promouvoir les entreprises sociales. La Belgique a institué en 1995 la SFS (société à finalité sociale). Le Portugal a mis en place en 1999 le statut de «coopérative sociale à

35. Voir Lorthiois Jacqueline : op. cit

36. Defourny Jacques : L'émergence du concept d'entreprise sociale. In problèmes économiques n° 2874, avril 2005. pp. 43-48.

responsabilité limitée». L'Espagne possède depuis 1999 sa loi générale sur les coopératives de services.

En France, l'économie sociale et solidaire apparaît suffisamment ancienne et «un siècle après la loi de 1901 sur les associations, le Parlement adopte l'amendement créant la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) le 28 juin 2001. La capacité moyenne de cette entreprise sociale à la Française est bien de placer les enjeux économiques au service de la quête de sens et du projet collectif»³⁷.

Mais, de toutes ces expériences, de tous ces cadres juridiques pour l'entreprise sociale, J. Defourny³⁸ remarquera l'absence d'une définition achevée de celle-ci, définition tant nécessaire pour répertorier et classer les organisations qui relèveraient de ce statut.

De tous les statuts légaux des organisations de l'économie sociale et solidaire en pays développés, la coopérative, la mutuelle et l'association sont les plus fréquemment relevées. Ces trois formes s'inscrivent certes dans le cadre des actions sociales et solidaires, elles peuvent cependant être nuancées selon certains critères³⁹.

Selon la fonction

- la coopérative offre des services aux membres et dans certaines conditions à la communauté et produit des biens et services à vendre;

la mutuelle offre des services aux membres (assurance santé, crédit, logement, éducation...) mais ne produit pas de biens ni services à la vente ;

l'association offre des services aux membres et à la communauté, produit des services à vendre ou à distribuer gratuitement.

Selon la composition

la coopérative et l'association sont constituées par personnes physiques et morales, pendant que la mutuelle, par des personnes physiques seulement.

Selon l'origine des ressources

les ressources de la coopérative proviennent des produits de la vente, des apports en capital (parts sociales) des adhérents, tout membre qui sort de l'organisation pouvant récupérer ses parts ;

37. Manoury Lucile : La société coopérative d'intérêt collectif. In CREP. Op. Cit. pp. 165-174.

38. Defourny Jacques : op. cit.

39. Develtere Patrick : Economie sociale et développement : les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en développement. Bruxelles, De Boeck, 1998. p.133. Cité par Castel Odile : op. cit.

la mutuelle constitue ses ressources par les cotisations périodiques de ses membres, elles ne peuvent être récupérées en cas de désistement ;

les ressources de l'association sont constituées des cotisations des membres, des produits de la vente et autres dons et subventions publiques, les membres ne pouvant reprendre leurs cotisations en cas de désistement.

Selon la destination du surplus

- la coopérative le distribue partiellement à ses membres et constitue une réserve pour de meilleurs services ;

dans la mutuelle il n'est jamais distribué aux membres, il est constitué en réserve ou sert à diminuer les cotisations ou augmenter les avantages ;

l'association ne le distribue jamais aux membres, il doit être réinvesti pour atteindre les objectifs sociaux.

4- Retour sur la question, esquisse d'un raisonnement

La question de départ reste fondamentalement posée : l'économie solidaire est-elle l'angle mort du libéralisme ou agit-elle à transformer ce dernier ? Question qui doit nécessairement être soulevée dès lors que l'on admet que l'économie sociale et solidaire s'inscrit dans le cadre de l'impasse du système libéral à un moment précis de son développement historique.

Il n'est pas aisé de la trancher tant, il est vrai, les organisations humaines ont montré à travers l'histoire leur force de changement et de transformation des ordres établis, mais aussi l'ordre libéral, capitaliste est un système capable de défis et a toujours surmonté ses crises cycliques à la sortie desquelles il réalise ses bonds qualitatifs.

L'économie solidaire est apparue comme déjà soulignée, à une période historique où l'Etat, même chargé des missions sociales, n'a pu satisfaire des besoins exprimés dans la société, «la crise de nos [européens] Etats-nations (en terme de budget, d'efficacité et de légitimité) a fait que les pouvoirs publics ont de plus en plus laissé à l'initiative privée des réponses qu'ils auraient organisées eux-mêmes si la conjoncture avait été celle des Trente glorieuses»⁴⁰.

Que des chômeurs se solidarisent pour créer leurs propres emplois, soutenus ou pas par d'autres personnes, entreprises ou même l'Etat ; que des travailleurs se solidarisent par une mutuelle ou une association pour améliorer leur couverture sanitaire ou construire et/ou gérer une crèche ; que des citoyens se constituent en

40. Defourny Jacques : op. cit.

coopérative pour construire leurs logements ; que des citoyens cotisent et s'associent pour améliorer la propreté de leur quartier ou y créer un espace culturel ; que des villageois fassent du bénévolat dans des travaux d'utilité publique, que des citoyens portent assistance à des personnes malades ou handicapées..., il s'agit là de preuves de prise de conscience et de solidarité citoyenne et aussi d'une volonté de satisfaire des besoins que ni l'économie privée ni l'Etat, malgré sa politique sociale, ne prennent en charge.

Tant ces initiatives ne portent que sur des activités dont le caractère marchand n'est pas évident et sont limitées à des catégories de personnes particulières et/ou à des territoires réduits, elles ne peuvent qu'être une forme d'assistance à un système économique libérale qui lui ne s'investit que dans les activités et espaces rentables capables de produire du profit. Elles apportent même une aide précieuse aux pouvoirs publics dans le sens qu'elles offrent des opportunités d'économies sur les dépenses sociales de l'Etat.

Elles produisent cependant, du «lien social» et maintiennent les valeurs d'entraide et de solidarité dans la société, cette «relation entre personnes ayant conscience d'une communauté d'intérêts, qui entraîne, pour les unes, l'obligation morale de ne pas desservir les autres et de leur porter assistance»⁴¹.

Chercher dans l'économie sociale et solidaire des éléments de dépassement ou de transformation du système libéral, renvoie d'abord à analyser son contenu et sa logique économique dans ses différents compartiments de production, de répartition et d'échange.

Au niveau de la constitution des ressources

Le capital de l'entreprise sociale et solidaire peut être constitué par les apports des membres, les dons et les subventions.

Quant au facteur travail, il peut être rémunéré comme il peut être fourni par le bénévolat qui «apparaît beaucoup moins caritatif qu'il y a quarante ou cinquante ans mais aussi «militant» que dans les années 1960 ou 1970. Assez pragmatique, le bénévole d'aujourd'hui est plus orienté vers des finalités «productives», vers des activités répondant à des besoins ciblés. Il n'est d'ailleurs pas rare que la fonction entrepreneuriale au sens le plus habituel du terme (lancement de l'activité) soit assuré par des bénévoles»⁴².

41. Dictionnaire Petit Robert Paris, 1986

42. Defourny Jacques : op. cit.

Au niveau du partage du pouvoir

L'innovation dans ce domaine réside dans la répartition du pouvoir de décision entre les membres qui ne se fait pas au prorata des actions de chacun, «une action, une voix», mais selon le principe «un homme, une voix».

Il s'agit là d'un apport important en terme de démocratisation et de partage du pouvoir économique qui entérine les grands débats sur la gestion de l'économie, question «déjà abordée par les réformateurs du XIX^e siècle et que se posent, avec encore plus de perplexité les hommes d'aujourd'hui : qui doit gérer l'économie ? Est-ce le capitalisme privé ? Est-ce l'Etat ? Sont-ce les travailleurs associés ? En d'autres termes, trois options se présentaient et se présentent encore : libre entreprise, nationalisation, socialisation, c'est-à-dire autogestion»⁴³.

Mais, le revers de la médaille est que du fait de l'hétérogénéité sociale des participants à l'entreprise solidaire, les objectifs réels poursuivis par ces derniers peuvent être divergents : le chômeur, la recherche d'un revenu ; l'Etat, l'apaisement social ; les hommes politiques, la bonne renommée ou l'électorat...

Au niveau de la production

La question qui peut être soulevée ici est celle de l'efficacité du processus de production dès lors que celui-ci engendre des dépenses. S'impose-t-on l'impératif de récupérer les dépenses (et faire des bénéfices le cas échéant) ? Ou est-on prêt à produire et/ou fournir des biens et services, satisfaire des besoins, quitte à ce que l'entreprise solidaire soit déficitaire sachant qu'elle va encore recevoir des dons, des subventions, du bénévolat... ?

Au niveau de la répartition

Le processus de production (de biens ou services) s'organise non pas dans une optique de maximisation de profit, mais celle de répondre à des besoins bien précis exprimés par les individus ou le groupe, qu'ils soient membres ou non.

Toutefois, il se pose à ce niveau la question des modalités (quelle rémunération, quel partage...) de répartition du produit entre les membres surtout dans les cas où les besoins dépassent les disponibilités.

43. Guérin Daniel : Proudhon, oui et non. Paris, Gallimard, 1978. p.165. Cité par Guigue Bruno : op. cit.

Au niveau de l'échange

Les organisations modernes d'économie sociale et solidaire investissent désormais le marché en y écoulant une partie de leur production et peuvent se retrouver ainsi dans beaucoup de domaines, confrontées à la concurrence avec d'autres opérateurs y compris des entreprises privées classiques. Elles seront alors contraintes à se conformer aux normes de gestion marchande et à ce moment là, les entreprises privées pourront leur reprocher de fausser la concurrence eu égard à l'origine de leurs ressources (qui comprennent des dons et subventions).

Enfin, la question posée exige que l'on s'interroge sur la capacité de l'économie sociale et solidaire à se généraliser, c'est-à-dire se substituer en tous lieux et en tous domaines à l'économie privée ou du moins, à y prédominer. A ce moment là en tout cas, le principe de concurrence si cher au libéralisme, sera sérieusement altéré et nécessitera de le repenser et reformuler.

Conclusion

Depuis l'avènement du capitalisme l'on a cru trouver dans le marché, champ de la concurrence, le meilleur régulateur de l'économie et le moyen le plus efficace de répartir les richesses et réaliser le progrès social.

Les différentes crises du XIX^e et XX^e siècles ayant montré les limites de «la main invisible», l'Etat devient un agent économique important pour corriger les dysfonctionnements et surtout prendre en charge les questions sociales qui en résultent et des systèmes nombreux se sont alors construits sur ce couple économie privée/Etat pour éviter que les problèmes du passé ne ressurgissent.

Aujourd'hui c'est encore ce couple entreprise privée/Etat qui a montré ses limites et donne lieu, grâce aux progrès de démocratisation réalisés par la société, à l'économie d'un troisième type, l'économie sociale et solidaire. Cette dernière se veut une réponse à l'impasse de l'ordre libéral qui, que l'Etat y soit associé ou non, repose finalement sur la logique marchande et le profit et éclipse la finalité de satisfaction de besoins propre aux organisations humaines.

L'économie sociale et solidaire symbolise la lutte contre l'exclusion et les inégalités et surtout introduit une nouvelle culture économique et sociale à travers la démocratisation de la gestion de l'économie, l'engagement solidaire des citoyens, la réorientation de la production vers la satisfaction de besoins... Dans ce sens, même si elle ne constitue pas une alternative immédiate à l'ordre libéral actuel, elle ouvre les brèches de la mutation historique de ce dernier.

Éléments d'analyse de l'Organisation mondiale du commerce

*CHIKHA-BELGACEM khalifa**

L'organisation mondiale du commerce joue un rôle primordiale dans le nouvel ordre mondiale. Elle constitue l'un des instruments d'intégration des différents pays à l'économie capitaliste mondiale. Vue l'importance d'une telle institution il convient d'exposer dans une première partie la genèse de cette organisation. La deuxième partie sera consacrée aux conséquences négatives de l'adhésion des pays en développement à l'OMC à travers le secteur agricole. Etant donnée la dimension particulière de l'économie chinoise, nous consacrerons la troisième partie à l'adhésion de la chine à l'OMC.

1 - l'organisation mondiale du commerce OMC¹ :

L'OMC a été créée le premier janvier 1995, grâce aux accords négociés et signés par la majorité des puissances commerciales du monde et ratifiés par leurs parlements respectifs². L'objectif d'une telle organisation internationale est de contribuer à lever les obstacles au libre-échange afin de permettre aux producteurs de marchandises et de services, de même qu'aux exportateurs et importateurs à mener à bien leurs activités.

L'OMC a succédé à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce créé en 1948 le GATT.

C'est avant tout un cadre de négociation. L'OMC est essentiellement un lieu où les gouvernements membres se rendent pour essayer de résoudre les problèmes commerciaux qui existent entre eux. La première étape consiste à discuter. L'OMC est le fruit de négociations demandant des moyens importants pour pouvoir être suivies efficacement par les membres de l'organisation (juristes, experts, etc...)³.

* Faculté des Sciences Économiques et de Gestion, Université d'Alger

1. Antoine Bouet , *Le protectionnisme, analyse économique*. Paris, éd. Vuibert, 1998.

2. Voir internet : http://www.wto.org/french/tratop_f/dda_f/work_organ_f.htm

3. Histoire de L'Organisation mondiale du commerce (OMC) Voir internet : <http://fr.wikipedia.org/wiki/OMC>

L'OMC s'est dotée d'un «pouvoir judiciaire», l'organe de règlement des différents (ORD), auprès duquel les pays qui s'estiment lésés peuvent porter plainte.

Au sein de l'organisation existent divers accords concernant l'ensemble des domaines liés au commerce :

- Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), toujours en vigueur mais appelé désormais «GATT 1994»⁴.

- Accord général sur le commerce des services (AGCS, en anglais GATS).

- Accord sur l'agriculture.

- Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle au commerce (ADPIC, en anglais TRIPS).

- Accord sur les mesures concernant l'investissement et liées au commerce (en anglais TRIMS).

- Accord sur les obstacles techniques liés au commerce (en anglais TBT).

- Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (en anglais SPS).

Les travaux menés actuellement par l'OMC découlent en majeure partie des négociations qui se sont tenues de 1986 à 1994, dénommées le Cycle d'Uruguay, et de négociations antérieures qui ont eu lieu dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). L'OMC accueille actuellement de nouvelles négociations, dans le cadre du «Programme de Doha» pour le développement⁵ lancé en 2001. A l'heure actuelle elle compte 147 membres⁶.

Lorsque les pays se sont heurtés à des obstacles au commerce et ont voulu les réduire, les négociations ont contribué à libéraliser le commerce. Mais l'OMC ne s'emploie pas seulement à libéraliser le commerce, et dans certaines circonstances, ses règles peuvent favoriser le maintien d'obstacles au commerce par exemple pour protéger les consommateurs ou empêcher la propagation d'une maladie. Cela n'a cependant pas empêché l'ORD de pénaliser l'Union européenne pour avoir refusé d'importer du bœuf aux hormones américain⁷.

Certains contestent le caractère démocratique de l'OMC en avançant que son mode de fonctionnement favorise les pays riches, capables de mener de front des

4. Les principes mis en œuvre par le GATT Voir internet : <http://fr.wikipedia.org/wiki/GATT>

5. le Programme de Doha Voir internet : http://www.wto.org/french/tratop_f/dda_f/dda_f.htm

6. Bernard Guilhon, Les firmes globales, Paris, ed Economica, 1998. et Daniel Fleutot L'entreprise et ses enjeux, Paris, ed, Ellipses, 1999.

7. Jean-Pierre Paulet Les multinationales, frein ou moteur de l'économie, Paris ed Ellipses 1997.

dizaines de dossiers simultanés. Les décisions se prenant en suivant le principe du «Qui ne dit mot consent», les petits pays qui ne disposent que d'un seul représentant pour gérer tous les dossiers seraient donc la plupart du temps consentants malgré eux. Le sommet de Cancun en 2003 a cependant vu se former des alliances de petits ou moyens pays, parfois conseillés par des ONG, ce qui peut expliquer en partie son échec en raison des blocages multiples soulevés.

Les altermondialistes accusent l'OMC de promouvoir le néolibéralisme et une mondialisation discriminatoire⁸. L'OMC étant la seule parmi les institutions internationales représentant la société civile dont les décisions ont une force contraignante, elle ferait du commerce une valeur suprême qui prendrait ainsi le pas sur toutes les normes internationales en matière de droits de l'Homme, de protection sociale et environnementale, de protection de la santé, etc. Les altermondialistes mettent en débat la nécessité de remettre le commerce à sa juste place en obligeant l'OMC à subordonner toutes ses décisions au respect du droit international.

Le débat ne prendra probablement jamais fin. Les opinions divergent quant aux pour et aux contre du système commercial multilatéral de l'OMC. En fait, l'une des fonctions essentielles du système est justement de fournir aux pays un cadre dans lequel ils peuvent confronter leurs opinions sur les questions commerciales.

Les fonctions de l'OMC sont multiples. Il s'agit successivement de :

- Le règlement des différends commerciaux entre les membres.
- Le suivi des pratiques commerciales des membres.
- L'administration des accords commerciaux des membres.
- L'assistance technique et la formation pour les pays en développement.
- La coopération avec d'autres organisations internationales.
- Constituer le cadre approprié pour les négociations entre les partenaires.

Les grandes questions qui se posent à l'OMC à l'heure actuelle sont celles qui concernent les secteurs agricoles, la libéralisation du commerce des produits agricoles et celle de l'adhésion de la Chine à cette organisation.

8. Collectif Mondialisation au-delà des mythes, ed Casbah Alger 1997.

2 - L'OMC et le secteur agricole⁹

Seul 10% du commerce international concerne les produits agricoles. 90% de ce commerce se fait sous forme de produits non agricoles et de services.

Il convient de souligner à ce propos que la plus grande partie de la population dans les pays en développement est employée dans ce secteur et vit de ses produits. Rien que pour cette raison la libéralisation des échanges commerciaux de ces produits dans le cadre de l'OMC risque de ruiner des millions d'exploitations vivrières et familiales dans les pays en développement. L'exemple que nous pourrions citer sans entrer dans les détails est celui du scandale des importations de poulets congelés en Afrique subsaharienne. En effet, depuis la fin des années 1990 ces importations s'accroissent à hauteur de 50% par an dans ces pays. Il faut ajouter à cela que ces importations sont essentiellement constituées de bas morceaux (croupions, ailes ou cuisses) non consommés sur le marché européen et que l'industrie agroalimentaire européenne exporte vers ces pays à des prix imbattables. Certains signalent d'ailleurs qu'en moyenne, plus de 80% de ces importations de poulet congelé sont impropres à la consommation du fait de la rupture fréquente de la chaîne de froid¹⁰.

Depuis les accords de Marrakech, signés dans le cadre du GATT (ancêtre le l'OMC) en 1994, les pays développés tels que les Etats Unis et l'Union européenne mettent à profit l'ouverture des marchés pour écouler à des prix bas la viande de volaille vers les pays en développement, qui sont obligés de se soumettre aux institutions économiques internationales en vue de rembourser leurs dettes. Le jeu de la concurrence est ainsi faussé par le fait que les Etats Unis et l'Europe¹¹ protègent leurs propres secteurs agricoles et agroalimentaires par des aides directes afin de leur permettre de pratiquer du dumping¹² Dans le nouvel accord sur les échanges agricoles signé à l'OMC, les Etats Unis et l'Union européenne se sont engagés à supprimer leurs subventions aux exportations agricoles et à diminuer le niveau des droits de douane. Cependant de telles mesures ne profiteront probablement qu'aux Brésil et la Thaïland qui réalisent successivement 30% et 8% des exportations mondiales de viande de volaille. En effet ces deux pays émergents n'ont structurellement pas besoin de subventions pour conquérir de nouveaux

9. L'Accord sur l'agriculture de l'OMC Voir internet : http://www.wto.org/french/tratop_f/agric_f/agric_f.htm

10. Enjeux des négociations l'agriculture : http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/dossier_international/omc/nego/agriculture.shtml

11. Jean-Pierre Pauwel L'Europe ,l'euro et le commerce mondial, Paris,ed Librairie Vuibert 1999.

12. Vente à un prix inférieur au prix de production.

marchés ,car leur agriculture intensive, les bas salaires et la production sur place d'une alimentation pour le bétail à moindre prix sont largement suffisantes¹³.

En plus de l'importance particulière du secteur agricole étant donnée sa place dans les économies en développement dans le cadre du projet de leurs adhésions à l'OMC, le poids de la Chine est non moins important pour l'avenir de cette organisation internationale. C'est pourquoi, nous allons voir maintenant que l'adhésion de ce pays à cette organisation aura un impact particulier.

3 - L'adhésion de la Chine à l'OMC :

La Chine est l'un des plus grands marchés du monde. Elle est aussi l'un des plus grands réservoirs de main d'œuvre en général et en main d'œuvre féminine en particulier. C'est aussi le pays vers lequel se concentre la plus grande partie des investissements étrangers directes et indirectes, dans le cadre de la délocalisation industrielle. Cet ensemble de raisons rend l'entrée de la Chine à l'OMC d'une importance particulière¹⁴.

Selon les autorités américaines, trois mesures sont nécessaires pour que la Chine puisse adhérer à l'OMC :

- cette dernière doit mener à bien ses négociations bilatérales avec les pays de l'Union européenne et avec divers autres pays.
- les pays membres de l'OMC doivent finir leurs négociations du protocole d'adhésion.
- le congrès américain doit voter en faveur de la normalisation des relations commerciales avec la Chine.

Ces mêmes responsables américains considèrent que la normalisation des relations commerciales avec la Chine et les pressions en faveur de son adhésion à l'OMC, sont les mesures les plus importantes en vue d'élargir l'accès des Etats Unis au marché mondial¹⁵. En effet puisque le marché américain et déjà ouvert aux produits chinois, la normalisation des relations commerciales avec ce pays permettra d'obtenir d'importantes réductions des droits de douanes (jusqu'à 20% dans certains cas).à la quasi-totalité des produits et services américains.

13. L'Humanité du 14/10/2004

14. L'entrée de la Chine à l'OMC Voir internet :
http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/dossier_actualite/chine_omc/index.shtml

15. Rapport Algérie Stabilisation et transition à l'économie de marché. F.M.I Washington ; 1998.

Vis à vis de la Chine, les conséquences les plus néfastes que peut entraîner son adhésion à l'OMC, concernent le secteur agricole. En effet, l'ouverture de son marché au commerce internationale à travers l'OMC va contraindre celle-ci à importer 60% de ses besoins en riz auparavant produits localement. A ce titre, aucun gouvernement chinois ne peut risquer de pousser une partie des paysans au désespoir. La Chine redoute donc la déstabilisation plus que la destruction de son secteur agricole qui emploie encore les deux tiers de sa population.

La situation des secteurs industriels et des services est différente comparativement au secteur agricole.

Dans l'industrie, le gouvernement chinois, qui demeure de très loin le principal acteur économique, a pris le risque de favoriser un mouvement de concentration. Ce mouvement va contraindre les milliers d'entreprises industrielles qui se sont développées comme des champignons depuis 1992, à la faveur de la décentralisation, à se regrouper pour résister à une sévère concurrence internationale. La modernisation de l'économie serait à ce prix, ce qui signifie que la structure profonde de l'économie chinoise deviendrait à terme entièrement compatible avec les structures fondamentales de l'économie capitaliste.

C'est que l'entrée dans l'OMC signifie d'abord pour l'industrie chinoise la possibilité de faire financer une bonne partie de sa modernisation par les capitaux étrangers, au moyen d'emprunts en Bourse. En 2000, les crédits levés dans les Bourses de Shangai et de Shenzhen ont été presque équivalents à ceux levés à Hong Kong et à New York. La conjonction des désirs entre investisseurs étrangers et néo-capitalistes chinois laisse présager de nouvelles et fortes augmentations dans ce domaine. La réussite d'un tel mouvement implique une diversification accrue du secteur industriel et surtout un accroissement très important du secteur tertiaire de haut niveau. C'est une des clefs de la maîtrise du chômage, au moins pour les populations de sans emplois susceptibles d'acquérir les formations indispensables, en particulier dans les villes.

Quel que soit le domaine, le fameux marché chinois paraît toujours fabuleux. L'Asie du Nord et celle du Sud-Est sont peut-être encore plus fascinées que l'Europe. Les chiffres publiés par la Chine concernant ses intentions à moyen terme ont en effet de quoi faire rêver tous les responsables à l'exportation des entreprises internationales : 7 000 Km de voies ferrées à construire au cours du 10^e plan quinquennal, 1 000 usines de traitement de déchets pour porter à 60% le taux de traitement des résidus d'ici l'an 2010, des dizaines de branches industrielles à reconstruire complètement... Ainsi, les possibilités d'investissements rentables paraissent infinies. 14 000 entreprises à capitaux étrangers sont venues s'ajouter aux autres pour le seul premier trimestre 2001, encourageant même chez les PME le réflexe du «pourquoi pas moi ?». L'Asie du Nord paraît résignée à devoir composer

avec une Chine devenant un partenaire économique incontournable. L'Asie du Sud-Est est déjà conquise, économiquement parlant. Il n'est que de voir le comportement politiquement suicidaire des entrepreneurs taiwanais, prêts à liquider toute velléité d'autonomie politique de leur île pourvu que leurs affaires prospèrent sur le continent.

Ce n'est donc pas dans le domaine économique qu'il faut chercher aujourd'hui des lignes de fractures. Dans le domaine politique, en revanche, la montée en puissance de la Chine et son volontarisme affiché ne peuvent que créer des inquiétudes croissantes, même au Japon. Faut-il rappeler que la Chine demeure la seule puissance atomique de la région et que sa confrontation de puissance avec les Etats Unis paraît à terme inévitable sans que l'on sache encore la forme qu'elle prendra ?

Ainsi L'OMC peut être considérée actuellement comme un instrument de domination international légal en faveur des pays et regroupements régionaux développés. L'adhésion des pays dits en développement ne constitue plus un choix pour ces pays. Elle s'impose à eux s'ils ne veulent pas être exclus des relations économiques internationales, à moins de faire partie de regroupements régionaux dominants.